



**Vacances
2024-2025**

Accueil de loisirs Puyravau

**2 Ruelle aux Chevaux
61400 Mortagne-au-Perche**

Direction : Lucie TIREAU

Mise à jour : novembre 2024



PROJET PÉDAGOGIQUE



Présentation

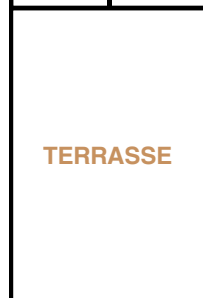
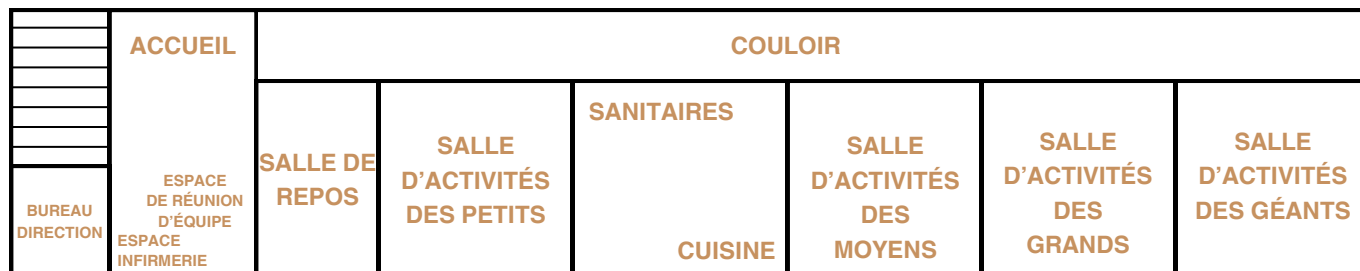
L'accueil de loisirs est organisé par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans et se situe au 2 Ruelle aux Chevaux à Mortagne au Perche.

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif mis en place par la CDC dont les objectifs principaux s'orientent autour de :

- *la qualité et continuité éducative,*
- *l'assurance d'une continuité de service aux familles,*
- *la prise en compte des besoins particuliers de chaque enfant (moins de 6 ans, porteurs de handicaps, mixité sociale...),*
- *le développement de partenariats entre les différents services (animation jeunesse/scolaire et périscolaire, piscine, médiathèque...),*
- *l'accessibilité à tous les enfants du territoire.*

PLAN DE LA STRUCTURE

Etage : accès des familles



Chaque salle d'activité est associée à une tranche d'âge afin de permettre aux enfants d'avoir des repères (groupes définis selon les niveaux de classe de l'année en cours) :

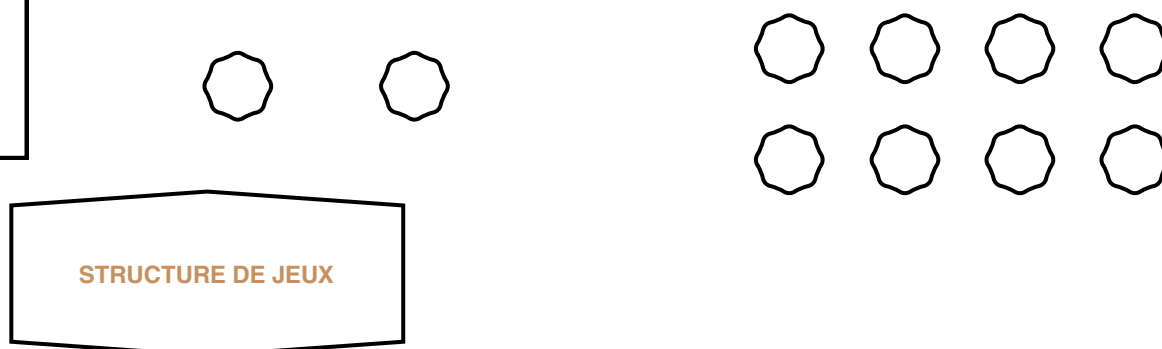
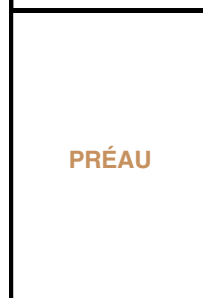
PETITS : TPS, PS et MS

MOYENS : GS et CP

GRANDS : CE1 et CE2

GÉANTS : CM1 et CM2 et +

Rez-de-chaussée : accès cour extérieure



Un accès est également possible à différents sites à proximité de la structure : parc Alain, jardin public, stade, voie verte, bois, skatepark, médiathèque, cinéma...

L'aménagement des salles d'activités permet un accès autonome aux jeux, jouets, livres et matériel de dessin (notamment sur les temps d'accueil et temps libres). Différents espaces sont mis en place pour faciliter les activités et favoriser la capacité des enfants à faire par eux-même en fonction de leurs âges : lecture, jeux de société, activités.

L'équipe d'animation veillera à conserver des espaces dédiés à l'affichage : règles de vie, programme d'activités, menus, réalisations des enfants...

L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de :

- 1 directrice,
- 5 à 10 animateurs.trices (varie en fonction du nombre d'enfants accueillis selon le taux d'encadrement défini par la législation),
- 1 à 2 personnes qui accompagnent des enfants à besoins spécifiques (selon l'accueil),
- 1 à 2 éducateurs.trices du Dispositif du Perche (IME) selon les jours d'accueil définis,
- 2 agents en charge de la cantine,
- 2 agents en charge de l'entretien des locaux.

Le rôle de la direction



- Garant du Projet Éducatif
- Élaboration, mise en œuvre et évaluation du Projet Pédagogique
- Garant de la législation en vigueur concernant les ACM
- Gestion de l'équipe d'animation, formation des animateurs
- Gestion de l'accueil
- Communication avec les familles, enfants, équipe, organisateur, personnels, prestataires, partenaires
- Garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Garant du respect des règles sanitaires et de l'hygiène sur le centre
- Gestions administrative, matérielle et budgétaire

Avant chaque début de période, la directrice a un temps administratif au service animation jeunesse pour la gestion et l'organisation du centre de loisirs. Ces temps de préparation pourront également faire l'objet de réunions du service avec le responsable et l'animateur ados.

*La directrice arrive sur la structure tous les jours pour l'accueil du matin à 7h45.
Elle assure fonctionnement de la structure et la relation avec les familles
notamment sur les temps d'inscription et d'accueil.*

L'ÉQUIPE

Être animateur/animateurice c'est...

Un guide confectionné par la directrice est donné à chaque animateur en début de période avec les informations nécessaires au bon déroulement de l'accueil.



Être garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants



Répondre aux besoins des enfants, respecter leurs rythmes



Médiateur : gestion conflits, respect des règles de vie, être à l'écoute



Communication avec les familles, les enfants et l'équipe d'animation



Proposer et adapter des animations en lien avec le projet pédagogique et la thématique choisie



Varié les activités : manuelle, sportive, cuisine, artistique, grand jeu...



Animer chaque moment de la journée, avoir une posture active et permettre aux enfants de profiter pleinement de leurs vacances



Accompagner les enfants dans leurs projets, respecter leurs choix



Travailler en équipe et appliquer les décisions de la direction



Être ponctuel, participer à la vie quotidienne, au fonctionnement du centre, aux temps de préparation, l'évaluation et de bilan



Garant du respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie



L'ÉQUIPE

L'équipe d'animation se réunit avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour s'imprégner du fonctionnement de la structure, définir des thématiques, élaborer un planning d'activités...

Pendant la période d'ouverture du centre, l'équipe se réunira chaque soir après le temps de garderie. Réunions quotidiennes : régulation et bilan de la journée, préparation des activités de la semaine/période, préparation des grands jeux et sorties, rappels de la réglementation, temps d'entretien avec les animateurs et temps d'évaluation des stagiaires. Un bilan plus large est effectué en fin de semaine/période.

Agents en charge de la cantine

- Garant des normes d'hygiène liées à la cantine
- Communication avec la directrice, les enfants, les animateurs, l'organisateur
- Commande des denrées, préparation des menus et proposition à la directrice du centre
- Préparation des repas, installation du réfectoire et de la vaisselle
- Rangement et nettoyage des réfectoires et cuisine



Agents en charge du nettoyage

- Assure l'entretien et la désinfection des locaux et du matériel
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Communication avec la directrice, les enfants, les animateurs, l'organisateur
- Gestion du matériel mis à disposition
- Vider les poubelles selon le tri des différents déchets appliqué
- Nettoyer les sanitaires
- Aérer les locaux et s'assurer de refermer les portes et fenêtres après passage



LE PUBLIC

Les enfants accueillis

Le centre de loisirs accueille les enfants de **leurs 3 ans à leurs 12 ans**.

Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des enfants, nous nous appuyons sur les grandes étapes du développement de l'enfant tout en tenant compte des particularités de chacun.

De ce fait, nous pouvons adapter les activités proposées et répondre au mieux au rythme et aux besoins de chacun.

Les enfants sont donc répartis par groupe de tranches d'âges selon leur niveau de classe (afin de suivre une continuité pour l'année en cours en ne séparant pas les groupes de pairs) :

PETITS : TPS, PS et MS

MOYENS : GS et CP

GRANDS : CE1 et CE2

GÉANTS : CM1 et CM2 et +



Leurs besoins selon leurs âges



ENFANTS DE 3 À 6 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la
sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture
avec les doigts, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis,
courses, etc.)

Ateliers cuisine

Jeux d'imitation
(jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse,
au pompier, au docteur, au policier, etc.)

L'enfant a besoin de découvrir ses sensorialités et ses repères



ENFANTS DE 6 À 8 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

**Apparition d'un besoin de compétition, de
se mesurer à l'autre**

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

**Besoin de s'exprimer par des réalisations
achevées : l'objet**



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon,
jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

L'enfant a besoin de découvrir la complexité du monde

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

**Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »**

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

**La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions**

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

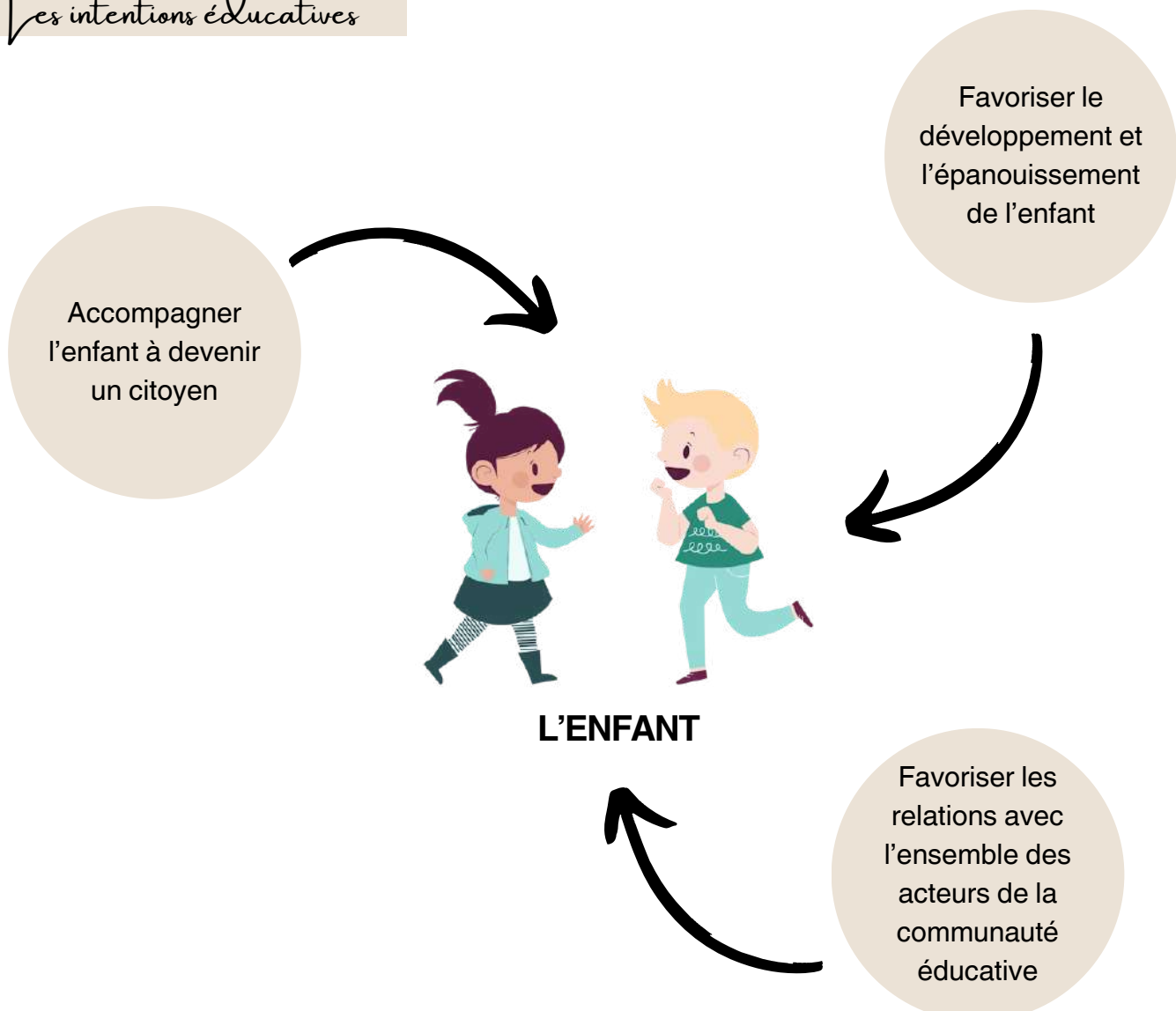
Le jeune a besoin de s'affirmer, d'explorer et découvrir par lui-même

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Rappel des objectifs généraux

- Contribuer au PEDT permettant la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des temps d'accueils périscolaires et extrascolaires comme étant de qualité et de continuité éducative.
- Assurer une continuité de service aux familles sur les accueils de loisirs, de 3 à 17 ans, en tenant compte des besoins particuliers de chaque enfant (notamment des moins de 6 ans).
- Développer le lien et les partenariats entre les accueils de loisirs et les différents services (animation jeunesse/scolaire et périscolaire, piscine, médiathèque...), notamment en mutualisant les moyens humains, financiers et matériels.
- Permettre l'accessibilité à tous les enfants du territoire en favorisant une possibilité de prise en charge des enfants dès la sortie des écoles, l'organisation de services péri-accueil, des animations « hors les murs », l'intégration d'enfants porteurs de handicaps, mixité sociale...

Les intentions éducatives



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination et sa curiosité :

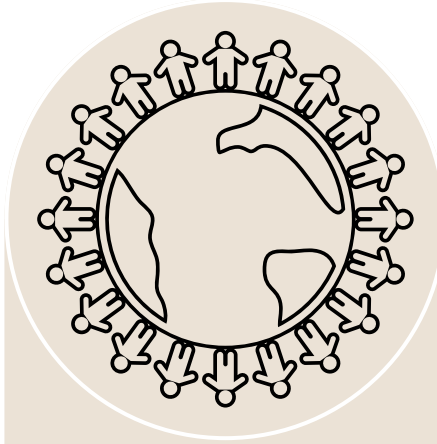
- Susciter la créativité, le plaisir et la curiosité de l'enfant en soignant la sensibilisation et la présentation des activités
- Mise en place d'activités éducatives et diversifiées selon une thématique choisie : culturelles, physiques et sportives, culinaires, manuelles, scientifiques, écocitoyennes, artistiques, numériques, imaginaires, grands jeux, activités à la carte (choix de l'enfant)...
- Favoriser les temps libres avec accès à du matériel permettant de développer sa créativité (garderie)
- Laisser du temps pour "ne rien faire" : pas d'activité pour stimuler l'imagination

Tenir compte du rythme de vie de l'enfant :

- Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants ou adapter les activités selon les âges des enfants
- Alternier temps d'activités et temps de repos : attention particulière quant à l'accueil des moins de 6 ans
- Proposer des activités variées pour que tous les enfants puissent se reconnaître
- Proposer des temps d'activités à la carte où les enfants s'inscrivent à un atelier proposé par un animateur
- Écouter et aider l'enfant au besoin

Favoriser l'autonomie de l'enfant :

- L'accompagner dans la vie quotidienne en l'aidant pour faire seul
- Temps de repas : apprendre à se servir seul, sensation de satiété, limiter ses déchets, débarrasser la table...
- Déplacements autonomes dans la structure tout en assurant la sécurité de l'enfant
- Mise en place d'un fonctionnement de responsabilité : les plus grands aident les plus petits, donner des responsabilités adaptées peu importe l'âge de l'enfant



ACCOMPAGNER L'ENFANT À DEVENIR UN CITOYEN

Développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage :

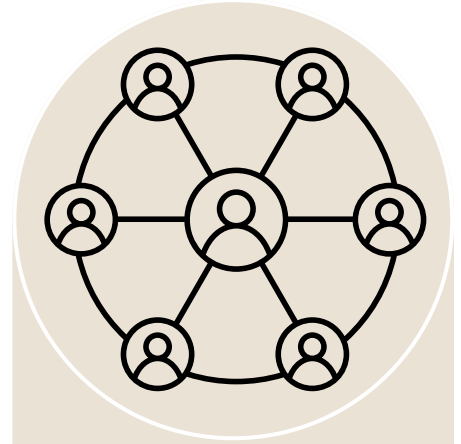
- Activités pour inculquer l'esprit d'équipe et d'entraide et permettant la mixité fille/garçon, d'âge et sociale : jeux coopératifs, jeux physiques et sportifs, activités manuelles de groupe, grands jeux en grand groupe...
- Responsabiliser les plus grands en faveur des plus petits à travers des activités communes (activités à la carte, jeux intergroupes, regroupement...)
- Temps de repas et goûter
- Intégrer les enfants dans la gestion de la vie quotidienne

Développer les actions transversales sur l'ensemble des temps d'activités et de vie quotidienne :

- Mise en place de règles de vie simples et comprises par tous : respect de soi et des autres, du matériel, de l'environnement, du travail de chacun...
- Mise en place d'un fonctionnement permettant à chaque enfant de bien évoluer au sein de la structure : règles de vie, respect de la journée-type, alterner temps d'activités et temps de repos, activités diversifiées, bilan de la journée avec les enfants, proposition d'activités par les enfants...

Développer les démarches autour de l'environnement et du dvpt durable :

- Sensibiliser et faire participer les enfants au tri des déchets, gaspillage alimentaire, économie d'énergie, recyclage du matériel pour les activités... (réflexion et création d'un affichage avec les enfants)
- Préparation des repas et goûter avec des produits frais, limitant les emballages et le gaspillage
- Sensibilisation des enfants à leur environnement proche : activités, déplacements à pied, partenariats locaux, utilisation des équipements de proximité...



FAVORISER LES RELATIONS AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Favoriser la communication avec les familles :

- Prise de contact lors de l'inscription des enfants et visite possible
- Avoir une communication adaptée aux interlocuteurs
- Communication tout au long de l'année par affichage, site internet, document papier, échanges verbaux...
- Soigner l'accueil des familles et des enfants : écoute, échange, bienveillance...

Favoriser la communication et les moyens avec les partenaires :

- Mutualisation des services scolaires, Animation/Jeunesse, et la Maison de la Petite Enfance pour accompagner les enfants aux 3 accueils de loisirs de la collectivité durant leur croissance (petite enfance, enfance et jeunesse) avec des passerelles mises en place au cours de l'année selon les projets
- Mise en place de partenariats pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap (Dispositif du Perche, échange avec les éducateurs)
- Mise en place de partenariats pour la mise en place d'animations : EPN, médiathèque, cinéma, associations sportives, intervenants extérieurs...

Développer des liens avec l'ensemble des structures d'accueil de loisirs et les écoles du territoire :

- Mutualisation des services CDC
- Actions communes avec les écoles : PEDT, labellisation E3D, possibilité de participer à des projets communs

LIEN AVEC LES PROJETS D'ÉCOLES

La communauté de communes compte sur son territoire 7 écoles publiques (sur 8 sites) et 2 écoles privées. Celles-ci ont plusieurs axes en commun et faisant du lien avec les objectifs de l'accueil de loisirs.

*Maintenir un climat serein par une éducation à la citoyenneté,
des valeurs partagées et un bien vivre ensemble cultivé*

Maintenir un climat serein pour une meilleure réussite de chaque enfant :

- Assurer une continuité éducative des temps scolaires et périscolaires
- Avoir une culture commune des notions de règles, droits et devoirs de chacun
- Conforter la place des animations ludiques
- Respecter le rythme de vie des enfants, avec une importance particulière pour les temps de repos (notamment chez les maternels)
- Valorisation des enfants par des animations différentes, et sans attente de réussite scolaire (épanouissement, émancipation)
- Proposer un accueil adapté aux enfants en situation de handicap, ou en difficulté
- Formation de l'équipe d'animation

Engager les enfants dans une démarche de développement durable pour former de futurs écocitoyens :

- Former les enfants aux bonnes pratiques écocitoyennes
- Réduction et tri des déchets
- Sensibilisation et responsabilisation pour lutter contre le gaspillage
- Utilisation de produits d'entretiens plus écologiques
- Préparation des repas et goûter sur place, avec des produits frais, locaux, et limitant les emballages dans la mesure du possible

Développer des passerelles entre les écoles, les accueils de loisirs et les mouvements sportifs pour encourager la pratique physique et sportive des enfants :

- Proposer des activités sportives
- Investissement dans du matériel sportif pour développer les pratiques sportives
- Utiliser les compétences des animateurs pour initier les enfants (BPJEPS Activités Physiques et Sportives, MEEF STAPS, ceinture noire de kung-fu...)

*Favoriser la réussite de chaque enfant par la mise en œuvre
d'outils pédagogiques adaptés*

Améliorer et développer les compétences des enfants en lecture, expression, et compréhension orale :

- Redynamiser les espaces lectures
- Utiliser les espaces de lecture et le livre comme outil d'animation
- Formation de l'équipe d'animations
- Développer le partenariat avec la médiathèque et le Carré du Perche
- Assister à des spectacles adaptés aux enfants
- Développer la diversité des animations culturelles

Utiliser un langage adapté pour programmer les déplacements d'un robot :

- Formation de l'équipe d'animation
- Mise en place d'activités spécifiques

Utiliser le jeu comme outil d'apprentissage :

- Redynamiser les espaces de jeu
- Utiliser le jeu comme outil d'animation
- Formation de l'équipe d'animation

ORGANISATION

Journée-type

Temps d'accueil (les familles sont invitées à entrer dans le centre et échanger avec l'équipe)	7h45 - 9h00	Garderie
Temps de regroupement (chants, petits jeux, échauffement pour lancer le début de la journée)	9h00 - 9h30	Temps d'activité : accueil à la journée uniquement (avec ou sans repas)
Activité (alterner les temps d'activité selon la concentration et l'attention des enfants)	9h30 - 11h30	
Repas (préparés sur place, les adultes mangent avec les enfants et aident à l'autonomie) <i>Les enfants qui déjeunent à leur domicile sortiront entre 12h et 12h15, pour un retour sur site à 13h30</i>	1er service : 11h30 - 12h30 2ème service : 12h30 - 13h30	
Temps libre (extérieur de préférence, accès aux jeux de cour)	1er service : 12h30 - 13h00 2ème service : 13h30 - 14h00	
Temps calme (temps préparé et cadré, ce n'est pas un temps libre)	Petits : 13h15 - 15h30 max (sieste) Moyens/Grands/Géants : 14h00 - 14h30	
Activité (de préférence sportive ou de motricité selon l'activité du matin pour varier)	14h30 - 16h15 (+ petits qui ne dorment pas)	
Goûter (fourni par l'équipe d'animation)	16h15 - 17h00	
Garderie : accueil des familles + échange (possibilité d'étendre jusqu'à 18h15 si présentation d'une attestation employeur)	17h - 17h45 (> 18h15)	Garderie
Réunion d'équipe pour effectuer un bilan de la journée, de la régulation, préparer les activités de la semaine (en fin de semaine et en fin de période un bilan plus large est réalisé)	17h45 - ...	Équipe d'animat ^o

ORGANISATION

Les activités

- Diversifiées et variées : activités manuelles, chants, lecture, grands jeux, jeux sportifs, jeux traditionnels, jeux de société, cinéma, sorties, numériques, scientifiques... Elles sont également variées sur la journée.
- Proposées en lien avec une thématique définie à la période avec l'équipe d'animation lors de la réunion de préparation du centre.
- Adaptées aux enfants, aux conditions météo, aux locaux... et préparées en amont. Elles sont adaptées à l'âge des enfants.
- La participation des enfants aux activités n'est pas obligatoire, mais l'animateur doit inciter les enfants à faire l'activité, ou l'inclure dans son organisation si l'enfant ne souhaite toujours pas participer.
- Les animateurs veilleront à aller jusqu'au bout des activités qu'ils proposent.
- Le rangement de l'activité est inclus dans le temps d'activité, il s'effectue avec les enfants.

UNE FOIS PAR PÉRIODE, L'ÉQUIPE D'ANIMATION PROPOSERA :



Décoration des salles d'activités selon le thème choisi
> 1er jour de la semaine



Réflexion sur les règles de vie
> 1er jour de la semaine



Une ou plusieurs activités manuelles ou artistiques



Une alternance avec des activités sportives ou de motricité



Un atelier cuisine



Un grand jeu avec imaginaire pour tous les enfants



Des ateliers à la carte
> Des activités sont proposées par les animateurs et les enfants s'y inscrivent selon leurs préférences



Un temps de baignade à la piscine de Mortagne

Les règles de vie sont travaillées avec les enfants et ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement (mode de communication adapté). Ces règles ne sont pas immuables et peuvent évoluer.

Un thème est défini en amont par l'équipe d'animation ; les activités en découleront pour favoriser l'imaginaire, la découverte et la créativité. Cette thématique est définie pour l'ensemble de la période sous forme de fil rouge et peut être amené à être scindé en sous-thème, notamment pendant les vacances scolaires estivales (plus longue période).

Un programme d'activités est affiché à l'entrée du centre de loisirs, sur le panneau d'affichage. Des bulletins d'information sur les points forts de la semaine sont affichés et/ou remis aux familles. Les familles sont invitées à lire les informations affichées et renouvelées régulièrement.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Certaines activités peuvent être annulées selon les conditions météorologiques et le groupe d'enfants. L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Afin de faciliter l'organisation, nous demandons aux familles de prévoir pour leur enfant :

- Un sac à dos,
- Une gourde ou petite bouteille d'eau,
- Une tenue adaptée aux activités proposées (de préférence des vêtements pratiques et peu fragiles),
- Un doudou si besoin pour le temps de repos.

> Il est recommandé de marquer les vêtements et tout objet personnel au nom de l'enfant.

> Des vêtements de rechange peuvent être prévus quelque soit l'âge de l'enfant.



ORGANISATION

La vie quotidienne

Elle concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs. Sur ces temps un peu plus informels, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de les considérer comme des moments d'apprentissage de la vie en collectivités.

L'accueil des familles

L'accueil de l'enfant le matin constitue un moment privilégié puisqu'il s'agit du premier contact doit permettre à l'enfant de vivre le mieux possible la séparation avec la famille et d'aborder sa journée au centre à son propre rythme.

Le temps de garderie s'effectue dans deux salles de 7h45 à 8h30 (salles des petits et salle pour les plus grands) puis dans la salle du groupe de référence à partir de 8h30 jusqu'à 9h. La directrice accueille les familles dans un premier temps à l'accueil du centre. Elle note l'heure d'arrivée et les informations transmises par les familles afin de les transmettre aux animateurs. La directrice guide les familles vers la salle de référence.

Un animateur accueille ensuite les enfants et note leur présence sur la liste de groupe. L'animateur doit se montrer disponible, accueillant, à l'écoute et se présenter à l'enfant s'il ne le connaît pas puis l'aider dans le processus de séparation avec la famille si besoin.

Il convient à la personne qui est en charge de l'enfant le matin de signaler si toute autre personne viendra le récupérer le soir (si celle-ci n'est pas inscrite dans le registre des personnes habilitées à venir chercher l'enfant il faudra donner l'information écrite).

Le soir, la directrice accueille à l'entrée les familles qui sont invitées à entrer dans la structure pour aller jusqu'à la salle d'activités de référence de leur enfant. Cela favorise l'échange avec les animateurs et les familles concernant le déroulement de la journée. L'animateur s'assure que l'enfant reparte bien avec ses affaires et ses activités.



REPAS ET ALIMENTATION

Déjeuner

Le déjeuner s'effectue dans le réfectoire du centre de loisirs entre 11h30 et 13h30 en deux services.

Un personnel de service qualifié est en charge de la restauration collective des enfants (selon les normes d'hygiène et de réglementation en vigueur), en collaboration avec l'équipe d'animation. Des pique-niques sont prévus à l'occasion de sorties extérieures. Les menus sont affichés à l'entrée des structures. Les repas doivent être variés, équilibrés et tenir compte de la saison et du programme.

Les animateurs mangent à table avec les enfants et aident au service en prenant en compte les besoins des enfants et leur régime, s'il y a lieu. Ils accompagnent les enfants vers l'autonomie : apprendre à goûter à tout, utiliser des couverts, apprendre à écouter les autres, partager les restes... C'est un temps d'échange, de partage et de plaisir. Les enfants étant en vacances, nous prenons le temps de manger. Les enfants participent en débarrassant la table en faisant attention aux tris des déchets et au gaspillage des denrées et de l'eau.

Goûter

Le goûter est fourni par l'équipe d'animation, il est pris entre 16h15 et 16h45 dans les salles (par groupe) ou tous ensemble (dehors si la météo le permet).

Les goûters sont achetés par la directrice qui veille au respect des règles sanitaires lors de l'achat, du stockage et de la consommation des aliments. Un réfrigérateur est à disposition, sa température doit être relevée quotidiennement sur un registre. L'équipe veille à régulièrement faire le tri dans les denrées entamées et doivent noter systématiquement la date d'ouverture des produits entamés.

Les allergies, intolérances ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés dans la fiche sanitaire, et à tout moment dès lors qu'il y a une évolution en la matière pour l'enfant.

Les informations sont ensuite transmises par la direction à l'équipe de restauration et l'équipe d'animation.



Si l'allergie, l'intolérance ou le régime alimentaire est trop contraignant pour le service de restauration, une organisation avec la famille sera mise en place (repas fourni par la famille, déjeuner au domicile de l'enfant...).

SANTÉ ET SÉCURITÉ



Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité. La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée par l'ensemble de l'équipe. Si besoin, des rappels peuvent être faits : encadrement lors de la baignade, posture à adopter, déplacements hors de la structure à pied ou véhiculé... La majorité des déplacements de proximité s'effectuent à pied mais nous pouvons également être amenés à faire appel aux services d'un transporteur pour les sorties (un accord des familles doit être donné dans le dossier d'inscription).

Les enfants sont également informés eux-mêmes des risques de la vie quotidienne par l'équipe : sécuriser les espaces lors des activités physiques et sportives, mettre un casque pour l'utilisation des vélos, ne pas laisser à disposition des enfants du matériel dangereux (grandes paires de ciseaux, cutter, pistolets à colle...), etc.

Un enfant malade ne doit pas fréquenter les accueils de loisirs.

Tout problème de santé concernant l'enfant devra être mentionné dans la fiche sanitaire (asthme, allergie, handicap...). Si l'enfant dispose d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), la directrice pourra prendre contact avec la famille avant le début du centre pour étudier sa mise en place. Si un traitement médical doit être administré durant l'accueil de l'enfant, une ordonnance suffira à sa distribution.

Les allergies, régimes alimentaires particuliers et intolérances sont affichés et mis à disposition de toute l'équipe d'animation et de restauration.

En cas de maladie ou d'accident survenu pendant les accueils de loisirs, la directrice ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures...), l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation. Nous disposons de trousse de secours avec le matériel de soins nécessaire et d'un espace pharmacie dans la structure, dont les contenus sont vérifiés à chaque début de période. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie et la famille est informée le soir lorsqu'elle récupère l'enfant.

Lors des déplacements, l'équipe d'animation prévoit les trousse de secours, la liste des enfants ainsi que l'état sanitaire ou les fiches sanitaires du groupe.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible.

Pour les "petits accidents" (pipi, trous, tâches...) nous disposons de vêtements de rechange.

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. Les tout petits sont systématiquement accompagnés pour se laver les mains, faire les petites commissions. Les animateurs veillent à ce que les plus grands se lavent bien les mains avant et après le repas ainsi qu'au goûter.

AUTOUR DU CENTRE

Les prestataires et intervenants extérieurs

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des prestataires ou intervenants extérieurs : cinéma, piscine, EPN, médiathèque...

Dans ce cas, l'équipe d'animation reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

Un travail de préparation est réalisé en amont avec les prestataires ou intervenants concernés, afin de s'assurer de la concordance de l'activité avec le projet pédagogique.

Les partenariats

Des partenariats avec des dispositifs tels que les IME et ITEP pourront être mis en place ou encore la MFR. Actuellement, un partenariat est en cours avec le Dispositif du Perche (IME) de Mortagne permettant jusqu'à 8 jeunes de bénéficier d'un accueil au centre de loisirs accompagné de son ou ses éducateurs (l'accueil se fait en demi-journée, journée entière trop longue).

L'organisation de ces accueils fera l'objet d'une rencontre en amont entre le service animation jeunesse, les directeurs des structures concernées et l'institution afin de convenir des modalités de partenariat.

Dans la mesure du possible, les éducateurs et l'équipe d'animation en charge de l'accueil des enfants concernés fera également l'objet d'une rencontre.

Budget

La directrice assure le suivi et la gestion du budget. Le centre de loisirs dispose d'un budget de :

3€ par jour par enfant pour l'achat de matériel et les prestataires (billetterie, transport, intervenants...)

0,50€ par jour et par enfant pour la gestion des goûters.



LES PROJETS

Les mini-camps

Chaque été, les deux semaines milieu du mois de juillet, nous organisons des séjours accessoires dits "mini-camps" dans un camping à moins de 2h de Mortagne. La première semaine est dédiée aux 7-9 ans et la seconde aux 10-12 ans. 15 enfants partent avec 2 animateurs et 1 coordinatrice chaque semaine accompagnés du Centre Sports Loisirs sur le même principe (ados). Objectifs : dormir sous toiles de tente, participer à des activités originales, organiser la vie quotidienne, découvrir la nature et surtout apprendre à vivre ensemble en créant une dynamique de groupe.



Les passerelles

Afin de préparer le passage d'un accueil à l'autre, nous mutualisons nos structures entre le Centre de Loisirs, le Centre Sports Loisirs (ados) et la Maison de la Petite Enfance (crèche) par des rencontres et projets communs. Ainsi, les petits de la crèche viennent parfois au centre de loisirs et les plus grands du centre vont parfois avec les ados pour découvrir les activités proposées. Dans un objectif de formation de futurs animateurs, nous proposons également aux ados de créer des activités pour les plus jeunes sur la base du volontariat et accompagné d'un animateur.



Familles

Pour permettre aux familles de découvrir le centre de loisirs et son fonctionnement, des projets sont mis en place pour faire entrer les familles dans la structure d'une autre manière. À chaque fin de période estivale, un spectacle est organisé avec les enfants autour de la thématique choisie pour présenter aux familles. Nous souhaitons organiser également d'autres temps : soirée jeux de société, escape game dans le centre de loisirs, soirée "souvenirs" (montage vidéos et photos)...



MODALITÉS D'ACCUEIL

Les inscriptions

- Inscriptions auprès du Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes sur des plages horaires définies ou par mail
- Possibilité de rencontrer les familles
- La fréquentation des accueils de loisirs est soumise à une inscription obligatoire pour l'année scolaire (du 1er septembre au 31 août). Un calendrier des présences sera à compléter pour chaque période de vacances scolaires.

Conditions d'admission

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, qu'ils soient domiciliés ou non sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche. Cependant, en cas de liste d'attente, une priorité sera donnée aux enfants habitant le territoire qui fréquentent régulièrement la structure et qui sont inscrits un minimum de 3 jours par semaine.

Les enfants âgés de 3 ans seront accueillis au sein de l'accueil de loisirs, sous réserve qu'ils soient scolarisés et qu'ils aient acquis la continence active, c'est-à-dire la "propreté". Une évaluation de la situation pourra être réalisée avec les familles.

Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations obligatoires.

Les enfants ne pourront être accueillis sur les structures en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

Absences et départs anticipés

Toute absence devra être signalée au directeur ou à l'équipe d'animation. Les absences non justifiées seront dues, sauf si les familles en informent le centre au minimum 2 semaines avant le lundi de la semaine pour laquelle est inscrit l'enfant pour les vacances.

Les enfants sont pris en charge de 9h à 17h sous la responsabilité de l'équipe d'animation. À titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord du directeur, les représentants légaux d'un enfant pourront venir chercher leur enfant avant l'heure dans les cas suivants :

- Enfant malade en cours de journée,
- Rendez-vous médical (sur présentation d'un justificatif),
- Évènement familial important et imprévu nécessitant le retrait de l'enfant de l'accueil de loisirs.

Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap pourra être effectif sous certaines conditions.

Afin de faciliter sa participation effective et son inclusion, une rencontre préalable avec la famille sera nécessairement organisée.

Une évaluation de la situation et du handicap de l'enfant permettra à la collectivité, selon la situation, d'attribuer un personnel qualifié chargé d'accompagner l'enfant, et de mettre en place les moyens nécessaires à son accueil (matériel, organisation, temps d'accueil, accompagnement spécifique...).

L'accueil pourra également être réévalué si le handicap est incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou des activités proposées.



Départs - responsabilité

Les enfants de - de 6 ans devront impérativement être récupérés par une personne majeure.

Les enfants de + de 6 ans devront être récupérés par une personne majeure ou une fratrie scolarisée en fin de collège ou lycée.

Les enfants de plus de 10 ans pourront rentrer seuls uniquement sur autorisation écrite de la famille.

Lorsqu'un enfant est récupéré le soir par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, cette personne doit avoir été signalée au préalable sur le dossier d'inscription ou sur papier libre.

Toute personne qui vient chercher l'enfant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité.

Tarifs

Les tarifs des accueils de loisirs sont votés en Conseil communautaire. Ils sont fixés en fonction du lieu de résidence des enfants, sur la base du quotient familial calculé comme suit :

$$\frac{\text{revenus nets imposables des responsables du foyer (année N-1)} \div 12}{\text{nombre de parts}}$$

Pour les familles ne fournissant pas leur avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le tarif comprend l'ensemble des services proposés par les accueils de loisirs : garderie, activités et sorties, repas (selon la formule choisie), goûter.

Les factures sont établies pendant ou après les accueils de loisirs et seront envoyées aux familles par mail ou par courrier. Elles sont également disponibles sur l'espace personnel du Portail familles.

Modes de paiements acceptés :

- Paiement en ligne via l'espace personnel sur le Portail familles
- Chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces ou chèques ANCV à transmettre au Service Animation Jeunesse
- Aides aux loisirs CAF et MSA à justifier à l'inscription.
- Un enfant ne peut être inscrit en accueil de loisirs si les dettes antérieures ne sont pas acquittées.

ÉVALUATION

et formation des équipes

Directrice :

- Suivi par le responsable du service animation jeunesse
- La directrice étant stagiaire BAFA, son évaluation a été effectuée durant la période des vacances scolaires estivales

Animateurs titulaires BAFA ou équivalent :

- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...
- Suivi et possibilité d'entretien des animateurs selon les besoins

Animateurs stagiaires BAFA – Évaluation par la directrice :

- Présentation de la grille d'évaluation avant le centre
- Entretiens tout au long de la session, au minimum 1 fois par période
- Évaluation sur des temps d'animation
- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...

Animateurs non diplômés :

- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...
- Entretiens tout au long de la session, au minimum 1 fois par période
- Évaluation sur des temps d'animation selon les besoins

ÉVALUATION

Du projet pédagogique

L'équipe d'animation fera une évaluation du projet pédagogique en fin d'année scolaire. Toutefois, le projet pédagogique fera l'objet d'une réévaluation tout au long de son ouverture.

La directrice communiquera avec le service animation jeunesse, la collectivité ou les élus pour les informer des conditions de l'accueil des enfants.

Elle doit s'informer également quant à la mise en place de règles liées à des contextes particuliers (canicule, COVID, vigilance attentat...).

L'évaluation portera sur :



Le fonctionnement global de l'accueil de loisirs (nombre de partenaires mobilisés, communication avec les écoles, nombre de repas préparés, quantité de gaspillage des repas...)



Les animations menées (nombre de thématiques proposées, nombre de partenaires mobilisés, nombre d'actions communes avec les autres accueils de loisirs, nombre d'activités diversifiées...)



La fréquentation (nombre d'enfants inscrits, niveau de satisfaction des enfants et parents...)

Un bilan sera également réalisé avec le service animation jeunesse.

Vacances scolaires

PÉRIODES D'OUVERTURE ANNÉE 2024-2025

Vacances d'Automne : du 21/10 au 31/10

Vacances de Noël : FERMÉ

Vacances d'Hiver : du 10/02 au 21/02

Vacances de Printemps : du 07/04 au 18/04

Vacances d'Été : du 07/07 au 29/08

Portail Familles :

<https://cdc-mortagne-au-perche.portail-defi.net/>



**NOUS
CONTACTER**

Service Animation Jeunesse

Téléphone : 02.33.25.18.57

Email : centredeloisirs@cdc-mortagne-au-perche.com